

**Arrêté préfectoral n° DCL-BCLI-22-018 modifiant la composition  
de la commission départementale de coopération intercommunale du Calvados (C.D.C.I.)**

**Le préfet du Calvados,  
chevalier de l'ordre national du Mérite,**

**VU** les articles L 5211-42 à L 5211-45 et R 5211-19 à R 5211-40 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** la circulaire NOR TERB2020473C du 30 juillet 2020 du Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales présentant les modalités de composition et de fonctionnement des commissions départementales de coopération intercommunale ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2021 relatif à la modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale en formation plénière ;

**VU** le renouvellement des députés intervenu à la suite des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 ;

**VU** la parution au journal officiel du 23 novembre 2022 de la liste des représentants de l'Assemblée Nationale, au sein des commissions départementales de coopération intercommunale ;

**SUR PROPOSITION** de la secrétaire générale de la préfecture du Calvados,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** - Sont désignés en qualité de membres de la commission départementale de la coopération intercommunale :

**I Représentants des maires**

- **Collège électoral A : communes dont la population est inférieure à la moyenne départementale (1342 habitants)**

**Membres titulaires :**

- 1 - M. Alain BAUDA, maire de la commune d'Aure-sur-mer
- 2 - Mme Martine PATOUREL, maire de la commune d'Hérouvillette
- 3 - M. Hubert DELALANDE, maire de la commune de Bénvy-sur-mer
- 4 - Mme Véronique MASSON, maire de la commune de Rosel
- 5 - M. Jacky LEHUGEUR, maire de la commune de Gouvix
- 6 - Mme Françoise PARIS, maire de la commune d'Avenay
- 7 - M. Laurent MAYEUX, maire de la commune de Manerbe
- 8 - Mme Valérie HEUDE, adjointe au maire de la commune de Campagnolles
- 9 - M. Kévin DEWAËLE, maire de la commune de Vignats

**Membres supplémentaires :**

- 10 - Mme Sophie de GIBON, maire de la commune de Canteloup
- 11 - M. Christian de MENNEVAL, maire de la commune de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressionnière
- 12 - Mme Patricia FIÉFFÉ, maire de la commune de Soignolles
- 13 - M. Rémi FRANÇOISE, maire de la commune de Vienne-en-Bessin
- 14 - Mme Sophie PHELIPEAU, maire de la commune de Vieux

➤ **Collège électoral B : cinq communes les plus peuplées**  
**(Caen, Hérouville-Saint-Clair, Lisieux, Vire-Normandie et Bayeux)**

Membres titulaires :

- 1 - M. Joël BRUNEAU, maire de la commune de Caen
- 2 - Mme Sonia de LA PROVÔTÉ, conseillère municipale de la commune de Caen
- 3 - M. Rodolphe THOMAS, maire de la commune d'Hérouville-Saint-Clair,
- 4 - M. Laurent MATA, adjoint au maire de la commune d'Hérouville-Saint-Clair,
- 5 - Mme Nicole DESMOTTES, adjointe au maire de la commune de Vire-Normandie
- 6 - M. Arnaud TANQUEREL, adjoint au maire de la commune de Bayeux
- 7 - M. Denis FRAQUET, adjoint au maire de la commune de Lisieux

Membres supplémentaires :

- 8 - M. Gérard MARY, adjoint au maire de la commune de Vire-Normandie
- 9 - M. Johnny BRIARD, adjoint au maire de la commune de Lisieux
- 10 - Mme Christine CABON, adjointe au maire de la commune de Bayeux

➤ **Collège électoral C : autres communes**

Membres titulaires :

- 1 - M. Xavier MADELAINE, maire de la commune d'Amfreville
- 2 - M. Bruno FRANÇOIS, maire de la commune de Bretteville-sur-Laize
- 3 - Mme Maryse ZUIANI, adjointe au maire de la commune de Démouville
- 4 - M. Henri GIRARD, maire de la commune d'Évrecy
- 5 - M. Hervé MAUNOURY, maire de la commune de Falaise
- 6 - M. Michel DAIGREMONT, adjoint au maire de la commune de Saint-Pierre-en-Auge
- 7 - M. Patrice MARTIN, maire de la commune de Valambray

Membres supplémentaires :

- 8 - Mme Martine PIERSELA, maire de Saint-Martin-de-Fontenay
- 9 - M. Eric BARBANCHON, maire de la commune d'Isigny-sur-mer
- 10 - Mme Colette NOUVEL-ROUSSELOT, maire de la commune de Touques
- 11 - M. Frédéric BROGNIART, maire de la commune de Valdallière

➤ **Collège électoral D : Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre**

Membres titulaires :

- 1 - M. Patrick GOMONT, président de la CC Bayeux Intercom
- 2 - Mme Florence BOUCHARD, vice-présidente de la CU Caen-la-mer
- 3 - M. Philippe AUGIER, président de la CC Coeur Côte Fleurie
- 4 - M. Thierry LEFORT, président de la CC Coeur de Nacre
- 5 - M. Marc GUILLAUMIN, vice-président de la CC Intercom de la Vire au Noireau
- 6 - M. Patrick THOMINES, président de la CC Isigny-Omaha-Intercom
- 7 - M. François AUBEY, président de la CA Lisieux Normandie
- 8 - M. Olivier PAZ, président de la CC Normandie Cabourg Pays d'Auge
- 9 - M. Jean-Philippe MESNIL, président de la CC Pays de Falaise
- 10 - M. Michel LAMARRE, président de la CC Pays de Honfleur-Beuzeville
- 11 - M. Gérard LEGUAY, président de la CC Pré-Bocage Intercom
- 12 - M. Thierry OZENNE, président de la CC Seullès Terre et Mer
- 13 - M. Hubert COURSEAU, président de la CC Terre d'Auge
- 14 - M. Hubert PICARD, président de la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon

Membres supplémentaires :

- 15 - M. Patrick MOREL, vice-président de la CC Cingal-Suisse Normande
- 16 - M. Philippe PESQUEREL, président de la CC Val ès Dunes
- 17 - Mme Hélène BURGAT, vice-présidente de la CU Caen-la-mer
- 18 - M. Frédéric LEGOUVERNEUR, vice-président de la CA Lisieux Normandie

- 19 – M. Marc LECERF, vice-président de la CU Caen-la-mer  
20 – M. Benoît CHARBONNEAU, vice-président de la CA Lisieux Normandie  
21 – M. Romain BAIL, vice-président de la CU Caen-la-mer

➤ **Collège Électoral E : Représentants des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes:**

**Membres titulaires :**

- 1 – M. Philippe LAGALLE, vice-président du SDEC Energie  
2 – Mme Christine SALMON, présidente du SEROC

**Membre supplémentaire :**

- 3- Mme Sandrine FOSSE, présidente du SIVOM de la Rive Droite de l'Orne

**II Représentants du conseil départemental**

- 1 - M. Jean-Léonce DUPONT, président du conseil départemental  
2 - Mme Audrey GADENNE, conseillère départementale  
3 – M. Sébastien LECLERC, conseiller départemental  
4 - M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental  
5 - M. Éric VÈVE, conseiller départemental

**Membres supplémentaires :**

- 6 – Mme Florence BOULAY, vice-présidente du conseil départemental  
7 - M. Xavier CHARLES, vice-président du conseil départemental  
8 - Mme Béatrice GUILLAUME, vice-présidente du conseil départemental

**III Représentants du conseil régional**

- 1 - Mme Nathalie PORTE, conseillère régionale  
2 - Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, conseillère régionale  
3 – M. Serge TOUGARD est élu en complément de liste.

**IV Parlementaires associés aux travaux de la commission sans voix délibérative :**

**Députés désignés par le président de l'Assemblée nationale :**

- 1 - M. Jérémie Patrier-Leitus  
2 - M. Freddy Sertin

**Sénateurs désignés par le président du Sénat :**

- 1 - Mme Corinne FÉRET  
2 - M. Pascal ALLIZARD

**Article 2-** L'arrêté préfectoral du 23 septembre 2021 portant modification de la composition de la commission départementale de la coopération intercommunale en formation plénière est abrogé.

**Article 3** – Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès du signataire de l'acte ou d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux ou hiérarchique (une absence de réponse vaut rejet implicite à l'issue d'un délai de deux mois).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens " accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** - Une copie du présent arrêté qui sera inséré dans le recueil des actes administratifs de la préfecture sera adressée aux :

- Membres de la commission départementale de la coopération intercommunale
- Président du conseil départemental
- Président du conseil régional
- Président de l'Union Amicale des Maires du Calvados
- Sous-préfets de Bayeux, Lisieux et Vire  
chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Caen, le **22 DEC. 2022**



Thierry MOSIMANN